



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **25**  
 Nombre de votants : **32**  
 Date de convocation : **23/03/2017**

**OBJET : AIDE FINANCIERE 2017 AUX  
ASSOCIATIONS DES COMMUNES**

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170330-47-17\_SubvAss-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

Publié ou Notifié

le

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls des Aspres) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, BOURRAT, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL  
 P. BELLEGARDE (Passa) à P. MAURAN  
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL  
 D. RUIZ (Thuir) à R. LEMORT  
 L. FERRER (Thuir) à S. RAYNAL  
 P. MAURY (Thuir) à T. VOISIN  
 J. ALBERT (Trouillas) à R. ATTARD

Absent :

P. TAURINYA – H. LLOBET (Brouilla)  
 A. DOUTRES (Caixas)  
 C. VILA (Oms)  
 N. MON (Thuir)  
 R. PEREZ (Thuir)

**Monsieur Jean CHEREZ** est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité sans observation.

**AIDE FINANCIERE 2017 AUX ASSOCIATIONS DES COMMUNES**

Vu les délibérations n°78/10, n°68/11, N°11 et 115/12 et n°05 et 102/13, 138/14 et 02/16, attribuant une subvention de fonctionnement aux associations communales ayant vocation à intéresser l'ensemble de la population, dans le cadre de ses compétences de développement économique

Le Président **RAPPELLE** la décision du Conseil d'accorder une subvention aux associations en charge de l'animation du village dans les 19 communes de l'Intercommunalité

Il **RAPPELLE** la délibération n°78/10 fixant les montants et le mode de calcul retenu ;

Il **INFORME** que ces subventions ont fait l'objet d'une demande de reconduction pour 2017,


ET **PROPOSE** de reconduire au titre de l'année 2017 aux associations bénéficiaires telles que listées en annexe.

Le Conseil Communautaire  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir valablement délibéré  
**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DECIDE**

- **D'Attribuer** une subvention aux associations qui organisent des manifestations s'inscrivant dans l'une des compétences exercées par la communauté et susceptibles d'intéresser et de drainer l'ensemble de la population de la communauté,
- **De limiter l'attribution des subventions** à une association chargée d'animation générale par commune, indiquée dans le tableau annexé,
- **De reconduire** les montants 2016 pour l'année 2017 aux associations qui concluront la convention d'objectifs sur le modèle annexé à la présente délibération, fixant notamment les conditions de versement de la subvention après production d'un état certifié par son président, pour autant que les crédits correspondants figurent au budget,
- **D'en prévoir l'inscription** des crédits dans le budget principal 2017,
- **Précise** que la présente délibération sera insérée au budget principal 2017.

Ainsi fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus

 Le Président ,  
**René OLIVE**

## PROJET - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DES COMMUNES

COMMUNES	ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBV° 2017
THUIR	O.M.C.A	25 000 €
TROUILLAS	Fa.Si.La.Lire	6 000 €
BANYULS D/ASPRES	Foyer Rural	4 700 €
VILLEMOLAQUE	Foyer Rural	4 500 €
FOURQUES	Fourc'Anim	4 000 €
BROUILLA	Comité d'Animation de Brouilla	4 000 €
TRESSERRE	Foyer Rural	3 800 €
PASSA	PassAnimation	3 500 €
SAINT-JEAN-LASS.	Foyer Rural	3 500 €
TERRATS	Association "Terrats Animations"	3 200 €
CAMELAS	Association pour la Sauvegarde du Patrimoine	3 000 €
CASTELNOU	Castelnou Art et Culture	2 800 €
LLAURO	Association L'Esquirol	2 500 €
OMS	Loisirs d'Oms ASD	2 500 €
MONTAURIOL	Comité d'Animation de Montauriol	2 200 €
TORDERES	Association Tordères en Fête	2 100 €
STE COLOMBE	Association La Dû	1 800 €
CAIXAS	Comité d'Animation "L'Alzine des Caixanencs"	1 700 €
CALMEILLES	Comité d'Animation de Calmeilles	1 200 €